

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 JANVIER 2021

Délibération n°2021.CA.03

Intitulé et descriptif de l'objet :

Approbation du budget initial 2021

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>Quorum : 23Membres présents : 31Membres représentés : 7 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>Total : 38	<ul style="list-style-type: none">Refus de vote : 0Abstention(s) : 1Votants : 37 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>Suffrages exprimés : 37 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>Pour : 31Contre : 6

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 453,9 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 452,9 ETPT hors plafond
- 31 855 739 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 17 359 829 € personnel
 - 10 894 576 € fonctionnement et intervention
 - 3 601 334 € investissement
- 33 936 947 € de crédits de paiement dont :
 - 17 359 829 € personnel
 - 12 076 794 € fonctionnement et intervention
 - 4 500 324 € investissement
- 32 580 519 € de prévisions de recettes
- 1 356 428 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 5 028 877 € de variation de trésorerie (prélèvement)
- 721 010,49 € de résultat patrimonial
- 780 314,49 € de capacité d'autofinancement
- 558 178,87 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6) sont joints à la présente délibération. Le tableau 9 n'a pas pu être réalisé en raison d'un manque de temps pour fiabiliser les données.

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 21 janvier 2021

Le Président d'UBFC
Dominique GREVEY



UNIVERSITÉ BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »